

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DP2025017-AU
Reçu le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DP 2025017

DECISION DU PRESIDENT N° 2025/17
Demande de subvention au titre du dispositif culture et santé
Pour le projet « Paysages intérieurs »

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021, puis par celle du 26 juin 2024.

Vu la délibération du comité syndical du 29 janvier 2025 approuvant le projet d'extension et de réaménagement de la Maison des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet « Paysages intérieurs » ci-dessous et de procéder à la demande de subvention au titre du dispositif culture et santé, au bénéfice des EHPAD de Combronde, Menat, Montaigut-en-Combraille et le Foyer d'Accueil Médicalisé de Pionsat.

.../...

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DP2025017-AU
Reçu le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Prestations artistiques (ateliers artistiques, restitutions et spectacle)	13 660 €	EHPAD (Menat, Combronde et Montaigut) et FAM de Pionsat	3 540 €
Matériaux pour exposition artistique	320 €		
Frais de déplacements artistiques	960 €		
Hébergements et repas EHPAD	1 143 €	Culture et santé	8 800 €
Ressources humaines EHPAD	1 600 €	SMADC	5 343 €
TOTAL	17 683 €	TOTAL	17 683 €

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 29 octobre 2025.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

